

## Compte-rendu de la négociation « Equilibre temps de vie » Réunion du 16/09/2021

Présents pour la CFDT : Séverine BARBARIT – Farid MESSAI – Philippe PLESKO

Pour la préparatoire : Nadine PASTRE – Brahim KHALIL

Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde

Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

-----  
Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====  
De quoi s'agit-t-il ?

Soucieuse de s'adapter aux évolutions de la famille, cette négociation a pour but de définir les contours d'un accord afin de concilier et d'harmoniser vie professionnelle et vie familiale.

Contexte :

Rappel du contexte de l'accord, détermination et mise en œuvre et des mesures applicables à l'organisation du travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle, mettre en place un dispositif de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

L'objectif n'étant pas de toucher à l'accord de 96 mais d'aboutir à un accord spécifique à l'équilibre temps de vie.

Situation de la négociation :

Séance n° 3 /5 en date du 16 septembre 2021 en présentiel.

Apports Direction :

Document de travail.

Revendications, commentaires Cfdt :

Les demandes de la CFDT sur l'accord équilibre temps de vie :

Nous demandons que l'année d'ancienneté, pour permettre aux salariés de bénéficier des jours de congés, soit retirée.

En effet pour la CFDT, lors d'un décès, les jours de congés ne sont pas un sujet, ces derniers ne sont pas refusables.

Concernant les aménagements horaires pour la rentrée scolaire, la CFDT demande que ce soit une demi-journée à la place des deux heures actuelles et que cette mesure concerne les enfants de maternelle, primaire, et collège.



Sur le point des journées enfants malades, la CFDT porte 2 revendications :

- Première demande, ne plus demander les justificatifs médicaux, aujourd'hui les déserts médicaux rendent difficile pour les parents d'avoir des justificatifs, cela serait en plus un signe de confiance envers les salariés.
- La seconde revendication CFDT est 12 jours au lieu de 6 pour les enfants en situation de handicap.

La CFDT est satisfaite de voir une avancée et une reconnaissance de la grand parentalité active dans cet accord mais elle alerte la Direction sur la nécessité de renforcer la PARENTALITÉ ACTIVE, nous proposons à la Direction de réfléchir à la mise en place d'un temps partiel aidé.

*Sur le chapitre du soutien au mécénat et bénévolat de compétences, la CFDT demande à la Direction de ne pas rester uniquement sur de belles philosophies mais d'envisager les moyens pour réellement soutenir les initiatives des salariés en définissant un crédit heure. Et pourquoi pas envisager un abondement sur le CET pour encourager les projets.*

**Conclusion :**

La prochaine réunion se tiendra le mardi 26 octobre 2021.